



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au GreffeDéposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division NamurRéservé
au
Moniteur
belge***22143786*****24 NOV. 2022**

Pour le Greffier

Greffe

N° d'entreprise : **0835 276 896**

Nom

(en entier) : **Groupement des Entreprises de Gembloux**

(en abrégé) :

Forme légale : **ASBL**Adresse complète du siège : **Rue des Praules 13 à 5030 Gembloux****Objet de l'acte : DEMISSION - NOMINATION**

Il a été acté lors de l'assemblée générale du 30 juin 2022, que plusieurs membres de l'asbl Groupement des Entreprises de Gembloux démissionnent de ses fonctions, soit :

- Monsieur Hubert van Hoooubrouck d'Aspre en tant que Administrateur.
- Madame Tiziana Anzalone en tant que Administrateur.
- Monsieur Bruno De Wulf en tant que Administrateur.
- Madame Godfrin Pascaline en tant que Administrateur.
- Madame Goguïn Isabelle en tant que Administrateur.
- Madame Mouchart Anne-Bénédicte en tant que Administrateur.
- Monsieur Paquay Jean-Philique en tant que Administrateur.

Il a été acté lors de l'assemblée générale du 30 juin 2022, l'entrée des membres suivants dans l'asbl Groupement des Entreprises de Gembloux avec les fonctions suivantes, soit :

- Madame Caroline De Rijcke en tant que Trésorière
- Monsieur Antoine Vool en tant que Administrateur.
- Monsieur Patrick Davreux en tant que Secrétaire.
- Monsieur Jean-François Donnay en tant que Administrateur.

Le conseil d'administration se compose actuellement des membres suivants :

- Monsieur Pierre Mockel en tant que Président
- Monsieur Bernard Salières en tant que Vice-Président
- Madame Caroline De Rijcke en tant que Trésorière
- Monsieur Antoine Vool en tant que Administrateur.
- Monsieur Patrick Davreux en tant que Secrétaire.
- Monsieur Jean-François Donnay en tant que Administrateur.
- Monsieur Andy Gauthier en tant que Administrateur.
- Monsieur Yves Malcourant en tant que Administrateur.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad -- 06/12/2022 -- Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).